

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS EN LIBRE SERVICE C.VÉLO

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles les clients peuvent utiliser les prestations mises en œuvre par le service de location de vélos en libre service C.vélo, sur le périmètre des transports urbains de l'agglomération clermontoise.

ARTICLE 1 – OBJET DU SERVICE C.VÉLO LIBRE SERVICE

Agissant en qualité d'Autorité Organisatrice, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC), domicilié au 2bis rue de l'Hermitage 63000 CLERMONT-FERRAND, propose le service C.vélo.

Le SMTC-AC est seul habilité à fixer les conditions d'accès et d'utilisation du service.

Le SMTC-AC a confié à la société VELOGIK, domiciliée au 25 rue de Sèze 69006 LYON, la mise en place et la gestion du dispositif de location de vélos C.vélo en libre service, sur le territoire de l'agglomération clermontoise...

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE C.VÉLO LIBRE SERVICE

Le service est constitué de vélostations comportant des bornes d'accès et de vélos C.vélo sécurisés à des points d'attache. **L'accès au service de location s'effectue soit par la carte modePass, soit par des codes d'accès temporaires délivrés par des bornes équipées de lecteurs de carte bancaire ou par un serveur vocal accessible au 04.73.44.80.08 (prix d'un appel local).**

Une information concernant l'état de disponibilité des vélostations voisines ou de l'état de disponibilité des points d'accroche, est consultable sur l'application Smartphone C.vélo.

Coordonnées du service C.vélo :

- Agence commerciale C.vélo : Parvis de la gare, 63000 CLERMONT-FERRAND.
 - Horaires d'ouverture :
 - Du lundi eu vendredi : 8h00-13h00 et 14h00-17h30
 - Le samedi : 9h15-12h15 et 13h00-17h00
- Téléphone : 04 73 92 65 08 (prix d'un appel local).

ARTICLE 3 – DISPONIBILITÉ DU SERVICE C.VÉLO LIBRE SERVICE

Le service C.vélo est accessible dans la limite des vélos C.vélo disponibles dans chaque vélostation 7jours/7, 24heures/24, 365 jours/an, sauf en cas de force majeure ou édicition par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste, ou sauf en cas de maintenance du service d'exploitation et/ou du système informatique.

Le service C.vélo ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable en cas de suspension du service C.vélo liée à un événement de force majeure ou imposée pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 4 – UTILISATION DU SERVICE C.VÉLO LIBRE SERVICE

4.1. - Conditions d'accès au service C.vélo

Sous réserve d'acceptation préalable des présentes conditions générales, le service C.vélo est accessible à toute personne nommée « client », répondant à l'ensemble des conditions suivantes :

- être âgé de plus de 18 ans ;
- être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale ;
- s'être acquitté d'un droit d'accès, et avoir fourni l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion du contrat C.vélo, comme ses coordonnées de compte bancaire ou de carte bancaire pour les sommes qui seraient dues, en lien avec l'utilisation du service et les pénalités.
- avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation ou la non-utilisation du matériel loué, pendant la durée du contrat.

Le service C.vélo se réserve le droit de refuser l'accès à ses prestations en cas d'incapacité et d'inaptitude de l'utilisateur ou à quiconque ne satisfaisant pas aux présentes conditions générales d'accès et d'utilisation, sans être tenu de fournir aucune justification.

4.2. - Conditions d'emprunt des vélos C.vélo

- **Si vous souhaitez utiliser les vélos de manière régulière :**
 - Rendez-vous à l'agence C.vélo avec votre carte modePass, pour acquérir un abonnement au service de location de vélos en libre service sur le support ainsi qu'un « crédit d'utilisation ».
 - Si vous ne disposez pas déjà de la carte modePass : vous pouvez l'obtenir à l'agence commerciale T2C (exploitant du réseau de transport en commun de l'agglomération clermontoise) au 24 boulevard Charles de Gaulle à Clermont-Ferrand (cf article 5).
- **Si vous souhaitez utiliser les vélos de manière occasionnelle**
 - à partir d'une **borne d'accès équipée d'un lecteur de carte bancaire** :
 - Présentez-vous devant la borne d'accès équipée d'un lecteur de carte bancaire (gare et centre-ville)
 - Suivez les instructions affichées sur l'écran de la borne ;
 - Introduisez votre carte bancaire dans le lecteur de carte bancaire de la borne d'accès quand cela est demandé ;
 - Vous aurez la possibilité de louer 1 ou 2 vélos ; Ce nombre vous sera demandé lors de l'accès occasionnel, la caution étant proportionnelle au nombre de vélos empruntés.
 - Un code d'accès valable 1 ou 7 jours (dénommé « code 1 ou 7 jours ») vous est communiqué pour retirer et restituer un (ou plusieurs) vélo(s) C.vélo ;
 - Retirez et conservez le ticket sur lequel est inscrit votre « code 1 ou 7 jours » (car ce code d'accès vous sera demandé à chaque location de vélo C.vélo pendant toute la durée de sa validité) ;
 - à partir du **serveur vocal interactif (SVI)** si vous n'êtes pas proche d'une borne d'accueil équipée d'un lecteur de carte bancaire :
 - Lisez les conditions générales d'utilisation du service C.vélo présentes sur la borne d'une vélostation automatique du service C.vélo et munissez-vous de votre téléphone portable et de votre carte bancaire ;

- Veillez à bien désactiver la fonction « numéro caché » de votre téléphone portable ;
 - Composez le numéro sécurisé du serveur vocal C.vélo 04.73.44.80.08 (prix d'un appel local) et suivez les instructions du SVI ; vous aurez notamment à saisir les identifiants de votre carte bancaire sur votre téléphone portable.
 - Un code d'accès valable 1 ou 7 jours (dénommé « code 1 ou 7 jours ») vous est communiqué par SMS sur votre téléphone portable pour retirer et restituer un vélo C.vélo ;
 - Conservez le SMS sur lequel est inscrit votre « code 1 ou 7 jours » (car ce code d'accès sera demandé à chaque location de vélo C.vélo pendant sa durée de validité) ;
- Les « codes **1 ou 7 jours** » et les **codes secrets associés** sont utilisés sous la responsabilité de la personne ayant géré son abonnement occasionnel qui ne doit les communiquer qu'à des personnes de confiance de son groupe. Le service C.vélo ne sera nullement responsable d'une utilisation abusive de ces codes occasionnels.
 - **La durée maximale d'une location est de 24h consécutives**. En cas de dépassement, les conditions de l'article 6 s'appliquent.
 - Les **conditions tarifaires** sont décrites dans les documents commerciaux délivrés par le service C.vélo et sur les bornes des vélostations automatiques.

4.3. – Conditions d'utilisation des vélos C.vélo

Vous devez être **abonné au service C.vélo soit de manière régulière (carte sans contact) ou de manière occasionnelle (code)** [sinon voir paragraphe précédent 4.2a]

4.3a Emprunter un vélo C.vélo en station automatique :

- Présentez-vous directement devant le vélo C.vélo de votre choix stationné sur son point d'attache d'une station automatique;
- Appuyez sur la touche « **V** » sur le boîtier du C.vélo pour l'activer ;
- Suivez les instructions affichées sur l'écran de la borne :
- **Si vous disposez :**
 - **d'une carte sans contact modePass (et d'un abonnement annuel C.vélo) :**
 - Saisissez le choix 1 : « abonné »
 - Passez votre carte modePass devant le lecteur du boîtier ;
 - **d'un code d'accès (abonné occasionnel) :**
 - Saisissez le choix 2 : « occasionnel »
 - Saisissez votre « code 1 ou 7 jours » et appuyez sur « **V** » ;
- Saisissez votre code secret correspondant à vos jours et mois de naissance (JJMM) et appuyez sur « **V** » ;
- Au bip et au message « Départ OK », retirez votre C.vélo.

4.3b Sécuriser un vélo C.vélo durant la location en dehors d'une station automatique :

- Pour le verrouiller :
 - A l'arrêt, appuyez sur la touche « **V** » sur le boîtier du vélo C.vélo pour l'activer ;
 - **Si vous disposez :**
 - **d'une carte sans contact modePass (et d'un abonnement annuel C.vélo) :** Passez votre carte modePass devant le lecteur du boîtier ;

- **d'un code d'accès (abonné occasionnel) :** Saisissez votre code secret correspondant à vos jours et mois de naissance (JJMM) et appuyez sur « V » ;
- La direction de votre vélo s'est verrouillée mais **vous devez attacher votre vélo C.vélo à un point fixe**, pour cela :
 - Appuyez sur le bouton à gauche du guidon du vélo C.vélo pour tirer le câble qui se trouve dans le guidon (à l'extrémité de la poignée droite) ;
 - Passez le câble autour d'un point fixe et introduisez-le dans l'orifice situé à droite de la fourche du vélo C.vélo ;
- Votre vélo C.vélo est maintenant parfaitement sécurisé ;
- Pour le déverrouiller :
 - A votre retour, appuyez sur la touche « V » sur le boîtier embarqué du vélo C.vélo pour l'activer ;
 - **Si vous disposez :**
 - **d'une carte sans contact modePass (et d'un abonnement annuel C.vélo) :** Passez votre carte C.vélo devant le lecteur du boîtier ;
 - **d'un code d'accès (abonné occasionnel) :** Saisissez votre code secret correspondant à vos jours et mois de naissance (JJMM) et appuyez sur « V » ;
 - Votre vélo C.vélo se déverrouille, retirez le câble de la fourche et rangez-le dans le guidon du vélo C.vélo. Bonne reprise de trajet.

4.3c Restituer un vélo C.vélo dans une station automatique en fin de location :

- Insérez la roue avant de votre vélo C.vélo dans l'un des points d'attache disponible **de n'importe quelle vélostation automatique C.vélo** et maintenez le vélo C.vélo vers l'avant en butée ;
- Appuyez sur la touche « V » sur le boîtier embarqué du vélo C.vélo pour l'activer ; Il peut également se réveiller tout seul après quelques secondes ; Quand le vélo détectera son retour, le cadenas se verrouillera automatiquement en quelques secondes
- **Un message « Retour OK » et un « bip » sonore** confirme que le vélo C.vélo est correctement attaché.
- A ces informations, la location est terminée, vous êtes libérés de la caution, le montant dû pour la location vous sera débité selon votre mode d'abonnement.
- **Si un message « Retour KO » et un bip sonore** répété apparaissent, **c'est que le vélo est mal verrouillé, repositionnez le et refaite la restitution car en cas de retour non validé, la caution pourrait vous être débitée.**
- Pour tout problème, appelez le serveur vocal C.vélo 04.73.44.80.08 (prix d'un appel local) et faites le choix 4 : « Mise en relation avec l'opérateur »

En l'absence de restitution du vélo, le vélo sera considéré comme volé et une déclaration sera faite auprès des services de Police par le service C.vélo. La caution restera alors acquise au loueur sans préjudice de poursuites. En aucun cas le client ne pourra se considérer comme étant propriétaire du vélo bien que sa caution ait été encaissée.

ARTICLE 5 – LA CARTE MODEPASS

La carte à puce modePass est délivrée uniquement à l'Espace T2C (24,bd Charles de Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand) et permet à son titulaire :

- de recharger un ou plusieurs titres de transport urbains,

- d'accéder au dispositif de location vélo en libre service C.vélo (en ayant au préalable acquis un abonnement pour ce service de location C.vélo).

Pour créer votre carte modePass, il vous faut les documents suivants :

- pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, permis de séjour...)
- photo récente en couleur (format 3,5 x4,5 cm)
- un justificatif de domicile.

Les frais d'établissement de la carte à puce modePass sont établis à 3,00 € dans le cadre d'une nouvelle demande ou d'un renouvellement de carte à la fin de la période de validité de la carte de 5 ans (à condition de pouvoir remettre la carte à puce périmée, sinon une demande de duplicata sera effectuée). Les frais d'établissement de la carte ModePass devront être réglés en espèces.

Un client ne peut être titulaire que d'une seule carte valide à la fois.

La carte à puce modePass demeure la propriété de T2C. En cas de perte, de vol ou de détérioration, la carte modePass peut faire l'objet d'un duplicata, à l'Espace T2C exclusivement, au tarif de 10,00€. Une carte détériorée est une carte ne fonctionnant plus et présentant un ou plusieurs défauts apparents, visibles à l'œil nu, et comparée à une carte vierge. Si la carte est détériorée, elle sera automatiquement remise aux services T2C. Un délai de 48 heures sera nécessaire pour l'établissement du duplicata.

Lorsqu'un titulaire de carte modePass voit, en tant que client des transports urbains, sa carte mise en liste noire par T2C (utilisation impossible), la neutralisation de la carte modePass sera reconnue par C.vélo et rendue ainsi inutilisable pour le service C.vélo, sans que le client – bien que possesseur d'un abonnement C.vélo et d'un crédit d'utilisation C.vélo - ne puisse engager la responsabilité de C.vélo et T2C.

Délais d'activation de la carte modePass : 24 heures minimum

ARTICLE 6 - TARIFICATION DU SERVICE C.VELO EN LIBRE SERVICE

Les conditions tarifaires sont décrites dans les documents commerciaux affichés dans les vélostations et délivrés par le service C.vélo à l'agence commerciale C.vélo. Elles sont fixées et modifiées par délibération du Comité syndical du SMTC-AC.

Les tarifs sont également disponibles sur le site Internet www.c-velo.fr.

		Accès au service	Tarif à la ½ heure
Usage occasionnel	Ticket « 1 jour »		1 €
	Ticket « 7 jours »		5 €
Usage régulier	avec la carte modePass de transports en commun	Vous disposez déjà d'une carte	15 € pour un an la 1 ^{ère} est gratuite, 1€ les suivantes
		Vous n'avez pas de carte	15 € pour un an + 3 € de frais de création de carte la 1 ^{ère} est gratuite, 1€ les suivantes

L'abonnement peut être résilié à tout moment.

Les sommes pré chargées (10 euros minimum) pour utiliser le service C.vélo et non consommées par l'utilisateur ne seront pas restituées.

ARTICLE 7 – CAUTION DU SERVICE C.VELO EN LIBRE SERVICE

Le client est responsable de l'usage du vélo, pour lui-même et vis-à-vis des tiers, tant que celui-ci est en location, il en a la pleine et entière responsabilité. Aussi, lors de l'accès au service C.vélo, le client valide une caution d'un montant de 150 € par vélo qui prend la forme suivante :

- **Pour les abonnés réguliers ou annuels** : Signature d'une autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de l'abonné du montant de la caution, soit 150€.
- **Pour les abonnés occasionnels** : Validation d'une pré-autorisation de retrait sur la carte bancaire utilisée pour accéder au service d'un montant maximal de 150€ par vélo empruntable, soit 150€ pour 1 vélo, 300€ pour 2 vélos.

Avant chaque souscription d'un abonnement, un dépôt de garantie est demandé préalablement à toute mise à disposition d'un vélo. Il est versé à la signature du contrat et restitué en fin de contrat, au retour du vélo, déduction faite des frais de remise en état en cas de dégradations ou d'un retard dans le retour du vélo supérieur à 24 heures. Le montant du dépôt de la garantie est communiqué à l'utilisateur lors de la location du vélo en agence, ainsi que dans les conditions générales disponibles en consultation sur le site internet du service.

Cette caution sera débitée dans les cas suivants :

- **mauvaise restitution d'un vélo C.vélo dans une station automatique sans avoir attendu le message « Retour OK » et le bip sonore ;**
- **non-restitution du vélo C.vélo sur l'une des stations dans les 24 heures, durée maximale d'usage autorisé, suivant la prise du vélo C.vélo ; que le client ait gardé le vélo C.vélo avec lui ou qu'il se le soit fait voler ; que ce vélo ait été bien sécurisé hors station ou non.**

Les autres cas pouvant entraîner un retrait total ou partiel de la caution du client :

- détérioration du vélo C.vélo par lui-même ou un tiers pendant la période de location,
- usage frauduleux,
- tout autre manquement aux présentes conditions générales d'accès et d'utilisation.

Le client s'engage à signaler tout changement d'état bancaire, susceptible d'affecter pendant la durée de validité du contrat, l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque.

Le débit de la caution sera effectif 7 jours après le constat de non-retour. Le service C.vélo demeure pleinement propriétaire du vélo volé ou non rendu, même après débit de la caution. En parallèle, le service C.vélo effectuera un dépôt de plainte pour vol auprès des services de Police.

ARTICLE 8 – PAIEMENT DU SERVICE C.VELO LIBRE SERVICE

Tous les paiements (caution, service, pénalités...) en monnaie Euro.

Le montant dû correspond :

- Aux **frais éventuels d'accès au service** ou d'achat d'une carte sans contact pour les abonnés réguliers,
- Au **cumul des consommations payantes** de location selon les tarifs en vigueur,
- Aux **pénalités ou retrait de la caution** en cas de dégradation ou non restitution du vélo.

Le règlement du montant dû par le client intervient :

- **Pour les abonnés réguliers ou annuels, nous distinguons :**
 - **Le paiement des consommations payantes de locations de vélo qui se fait par décompte du solde pré-payé** : Ce compte pré-payé est chargé une première fois à l'ouverture de l'accès au service C.vélo avec un **minimum de 10€** et devra être

maintenu en solde positif durant la période d'utilisation. L'accès au service sera temporairement bloqué si le compte devenait inférieur ou égal à 0 €. Ce compte prépayé se recharge :

- à l'agence commerciale C.vélo par tous modes de paiement (espèces, chèque, carte bancaire),
 - ou par **carte bancaire** via le site Internet, les bornes automatiques équipée d'un lecteur de carte bancaire (CB) ou le serveur vocal interactif (SVI).
- **Le paiement éventuel de la caution qui se fait par prélèvement sur le compte bancaire de l'abonné.**
- **Pour les abonnés occasionnels** : Validation de la pré-autorisation de retrait sur la carte bancaire utilisée pour accéder au service ; Le montant prélevé se fera en une seule fois, correspondant soit au montant maximal de la pré-autorisation CB si la caution doit être débitée, soit à la somme des locations payantes et droits éventuels d'accès au service si les vélos loués ont bien tous été restitués en bon état.

ARTICLE 9 - RESTRICTIONS À L'USAGE DU SERVICE C.VÉLO EN LIBRE SERVICE

Il est interdit au client de prêter, louer, céder le vélo C.vélo à un tiers pendant la durée du contrat de location.

Le client est seul responsable des dommages causés par le vélo C.vélo ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée de location, y compris lorsque celle-ci excède la durée autorisée (24h consécutives) en cas de restitution tardive. Au-delà de 24 h d'utilisation consécutives (délai ayant son point de départ à l'heure de retrait du vélo C.vélo), le vélo C.vélo est considéré comme disparu. En cas de disparition du vélo C.vélo dont il est responsable, le client a l'obligation de signaler cette disparition, le vélo C.vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.

Le client est autorisé à utiliser le vélo C.vélo selon les termes des présents articles pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation à l'extérieur du périmètre des transports urbains de l'agglomération clermontoise;
- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable;
- toute utilisation sur des terrains non carrossables ou dans des conditions de nature à endommager le vélo C.vélo;
- toute charge supérieure à 10 kg dans le panier situé à l'avant du vélo C.vélo;
- le transport de quelque passager de quelque façon que ce soit;
- toute utilisation du vélo C.vélo pouvant le mettre lui-même ou des tiers en péril;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo C.vélo ;
- toute utilisation anormale d'un vélo C.vélo en milieu urbain ;
- la circulation sur la voie de tramway.

ARTICLE 10 - DEGRADATIONS ET SINISTRES

Le client est seul responsable de tous les dommages matériels et/ou corporels causés à lui-même ou à des tiers découlant de l'utilisation et de la garde du vélo mis à sa disposition, ainsi que toute infraction liée à cet usage et de leurs éventuelles conséquences pécuniaires (dommages et intérêts, amendes, contraventions...).

Le contractant déclare être titulaire d'une assurance personnelle couvrant sa responsabilité civile.

Toute dégradation constatée est imputable au client qui encourt une facturation de celles-ci. Dans le

cas où les préjudices subis excéderaient le montant de la caution, l'intégralité des réparations sera à la charge du client.

Le client s'engage à signaler tout changement d'état bancaire, susceptible d'affecter pendant la durée de validité du contrat, l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque.

Le client s'engage à déclarer, sous 48 heures, au service C.vélo tout accident, toute destruction partielle ou totale du vélo C.vélo.

Pour tout dysfonctionnement causé par une panne ou autre problème technique, le client contactera l'agence commerciale C.vélo (04 73 92 65 08).

Seul le service C.vélo est apte à juger si une pièce est défectueuse et si la dégradation en incombe au client ou au service C.vélo. Le client ne pourra en aucun cas décider de réparer lui-même un vélo appartenant au service C.vélo.

La caution restera acquise au service C.vélo en cas de :

- dégradation du vélo et / ou des accessoires les rendant inutilisables ;
- refus de paiement de la pénalité de dégradation.

En aucun cas le client ne pourra se considérer comme étant propriétaire du vélo C.vélo bien que sa caution ait été encaissée.

ARTICLE 11 – PERTE OU VOL

Le client est seul responsable de l'utilisation et de la garde du vélo C.vélo mis à sa disposition. En cas de perte ou vol du vélo C.vélo (et/ou des accessoires fournis), la caution restera acquise au service C.vélo.

Le client est tenu d'en avvertir dans les plus brefs délais le service C.vélo, soit en se rendant directement à l'agence, soit en composant le 04 73 92 65 08 (prix d'un appel local).

ARTICLE 12 – OBLIGATIONS DES PARTIES

12.1. - Le service de location en libre service C.vélo s'engage à :

- fournir les services proposés aux conditions prévues aux présentes conditions générales d'accès et d'utilisation ;
- maintenir la flotte de vélos dans un état de fonctionnement correct ;
- assurer la permanence et la qualité des services proposés.

Toutefois, le service C.vélo n'assume qu'une obligation de moyens.

Ainsi, la responsabilité du service C.vélo ne peut pas être engagée :

- en cas de mauvaise utilisation par le client des services proposés ;
- en cas de non-respect par le client de ses obligations aux termes des présentes conditions générales d'accès et d'utilisation ;
- en cas d'utilisation du service C.vélo par une personne non autorisée ;
- en cas de force majeure.

12.2. - Le client s'engage à :

- vérifier le bon état de fonctionnement du vélo C.vélo (roues, direction, éclairages avant et arrière, freins...) ;
- utiliser le vélo C.vélo avec précaution, en respectant les dispositions du Code de la route mais aussi l'interdiction de circuler sur la plateforme du tramway ;
- utiliser le vélo C.vélo dans les limites du périmètre des transports urbains de l'agglomération

- clermontoise, conformément à l'objet pour lequel il a été conçu ;
- assumer la garde du vélo C.vélo qu'il a loué et s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition (notamment lors d'arrêt temporaire) et s'engage, pour cela, à verrouiller systématiquement le vélo en l'attachant soit en vélostation, soit à un point fixe dès qu'il en interrompt l'utilisation.
 - restituer le vélo C.vélo dans l'état où il se trouvait au début de sa location, dans une station vélos C.vélo ;
 - restituer le vélo C.vélo à tout moment, à la première demande du service C.vélo effectuée par téléphone, par courriel ou par courrier.
 - déclarer toute perte, tout vol ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler au service C.vélo dans les plus brefs délais.
 - ne pas circuler sur la voie de tramway avec un vélo C.vélo.

Lors de la prise du vélo C.vélo, le client dispose de 5 minutes pour vérifier le bon état général du vélo C.vélo. En cas de défaut manifeste constaté sur le vélo C.vélo, il est recommandé au client de louer un autre vélo C.vélo pour lui éviter d'être considéré comme responsable des dégradations.

Il est recommandé au client :

- d'adapter sa distance de freinage en cas de pluie ;
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie ;
- de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

Le client déclare :

- que toutes les informations le concernant sont exactes,
- être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un vélo C.vélo,
- être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile
- s'engager à assumer les conséquences financières de tout dommage.
- aviser le service C.vélo de tout changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son abonnement : adresse, coordonnées bancaires, opérateur de téléphonie mobile, messagerie électronique... A défaut, le client ne pourra se prévaloir auprès du service C.vélo, pour quelque cause que ce soit d'une suspension, d'une interruption ou d'un dysfonctionnement des services.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION

Le service C.vélo propose plusieurs cas de résiliation d'un contrat C.vélo :

- sans motif dans un délai légal de 7 jours, à réception d'un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de l'agence commerciale C.vélo;
- pour cause de déménagement professionnel, à réception d'un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de l'agence commerciale C.vélo;
- vol du vélo C.vélo, sur présentation d'un dépôt de plainte auprès des services de Police ;
- accident du client entraînant l'impossibilité de restituer le vélo C.vélo dans une vélostation automatique, sur présentation d'un justificatif au service C.vélo ;
- manquement ou violation manifeste et répétée des présentes conditions générales d'accès et d'utilisation du service C.vélo ;
- défaillance technique avérée du système automatisé de location (pénalités et durées de location non dues).

Toute résiliation ne donne pas droit à restitution des sommes versées par le client pour l'utilisation du service C.vélo.

En cas de manquement ou de violation manifeste ou répété des présentes conditions générales d'accès et d'utilisation par le client, le service C.vélo se réserve le droit de suspendre l'abonnement de du client, ou de désactiver à tout moment les modes d'accès au service C.vélo. Cette désactivation ne peut constituer une inexécution par le service C.vélo de ses obligations susceptibles d'engager sa responsabilité.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées font l'objet d'un traitement dont la finalité est la gestion du service C.vélo. Elles sont exclusivement destinées au service C.vélo qui s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à cette même loi, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en écrivant à l'adresse suivante : Service C.vélo, Parvis de la gare, 28 avenue de l'Union soviétique, 63000 CLERMONT-FERRAND.

ARTICLE 15 – RECLAMATIONS ET SUGGESTIONS

Les réclamations ou suggestions éventuelles pourront parvenir au service C.vélo par courrier au Service C.vélo, Parvis de la gare, 28 avenue de l'Union soviétique, 63000 CLERMONT-FERRAND. Le service C.vélo s'engage à répondre par courrier à tous les courriers qui lui seront parvenus.

ARTICLE 16 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Le client peut effectuer une réclamation dans un délai d'un mois à compter de la date des faits pour lesquels il effectue sa réclamation. Les présentes conditions générales d'accès et d'utilisation sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution sera soumis aux juridictions compétentes de Clermont-Ferrand auxquelles les parties font expressément attribution de compétence, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Au préalable, le différend fera l'objet d'une tentative de conciliation amiable. Toute réclamation devra être envoyée à l'adresse suivante : **Service C.vélo, Parvis de la gare, 28 avenue de l'Union soviétique, 63000 CLERMONT-FERRAND.**

ARTICLE 17 – INFORMATION

Ce règlement est affiché à l'agence commerciale C.vélo : Parvis de la gare 63000 CLERMONT-FERRAND

ARTICLE 18 – MODIFICATION DES PRESENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Le SMTC-AC ou la société VELOGIK (en accord avec le SMTC-AC) se réserve le droit de modifier tout ou partie de ces conditions générales d'accès et d'utilisation du service C.vélo à tout moment. Les clients du service seront informés de toute modification des présentes conditions sur le site internet du service C.vélo www.c-velo.fr. Elles pourront également être fournies aux clients sur simple demande écrite.